

OBJET : (410) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DANS UN LOCAL MUNICIPAL SIS AU 5 RUE JEAN MOULIN – 95 110 SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE DIX-NEUF OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 6 octobre 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme TROUZIER EVEQUE, M. FLAMENT,
Mme ABDELOUHAB, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE,
Mme CAPBLANC
Adjoints
M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC, Mme RICARD,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN, M. BOISCO
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers en exercice est de 35
M. KERGOAT, M. ROZOT,
Mme ENGUERRAND, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE,
M. ZAMBUJO, M. HEURFIN, M. FLEURIER, Mme CHRISTIN
et Mme JACQUET LEGER
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. GORZA	à	Mme HELT
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
Mme TOUMI	à	Mme ABDELOUHAB
M. PONCHEL	à	M. ZAMBUJO
Mme SAIDI	à	M. LAMARCHE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOULIGNAC

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 21 octobre 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 20231019 - DL2023 - M4 - DE

Publiée le 25 octobre 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,



Pour le Maire
Par déléguation
la Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (410) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE DANS UN LOCAL MUNICIPAL SIS AU 5 RUE JEAN MOULIN – 95 110 SANNOIS

N° 2023/114 du 19 octobre 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, articles L 2122-2, L 2122-3 et L 2125-1,

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser l'installation d'une association de Prévention Spécialisée, dont les missions sont celles d'un accompagnement d'un public de jeunes pouvant être en difficulté et de leurs familles.

Vu l'avis des I^{ère} et II^{ème} Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 26

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 9

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un espace dans un local municipal sis au 5 rue Jean Moulin – 95 110 SANNOIS, ci-annexée.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président
Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Gabriel BOULIGNAC
Conseiller Municipal Délégué
En charge des Fêtes et cérémonies